

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n° 2025-56
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 25 juin 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 25 juin 2025, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 27**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD. Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gérard PATEREK. Elisabeth COQU. Armando LOPES. Nourredine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALLI. Catherine PARROT. Nadine MERCIER. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI. Stéphanie BOURQUIN. Omar RABEI.

**Nbre de suffrages
exprimés : 32**

Excusés : Philippe CURIE. Dominique DANGEL. Pierre MOSSINA. Jean-François HEIL. Saniye AKDEMIR

Absents : Valère NEDEY

Pouvoirs : Philippe CURIE pouvoir à Lise VURPILLOT
 Dominique DANGEL pouvoir à Denis NEDEZ
 Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER
 Jean-François HEIL pouvoir à Jean-Louis RENGGLI
 Saniye AKDEMIR pouvoir à Stéphanie BOURQUIN.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 18 juin 2025

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Elisabeth COQU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 9 avril dernier est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES EN

2024

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20250625-2025-56-AI
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025

.../..

Extrait du registre des délibérations n°2025-56**BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES
EN 2024**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de l'article 11 de la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics et conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque année les collectivités doivent délibérer sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières. Ce dernier est annexé au compte administratif de la collectivité.

**ACQUISITIONS FONCIERES REALISEES PAR LA COMMUNE DE
VALENTIGNEY - BUDGET PRINCIPAL****TERRAINS NUS****1 – Acquisition d'une parcelle de terrain au lieudit « Sous le Mont » (acte signé le 22 février 2024)**

Par délibération en date du 18 octobre 2023, la ville a acquis une parcelle de terrain en nature de bois, située au lieudit « Sous le Mont », cadastrée section BS n°1, d'une superficie de 40,69 ares, appartenant aux consorts THRO/REEB/JUILLARD.

L'acquisition s'est réalisée pour un montant de 1 €, les frais d'acte s'élevant à 215,93 € TTC ont été pris en charge par la ville.

TERRAINS BATIS**2 – Acquisition d'un bâtiment 78 rue de Villedieu - ex ADAPEI (acte signé le 21 juin 2024)**

A la suite du regroupement et du transfert des activités de l'ADAPEI dans le Centre de Ressources, nouvellement construit sur le site de la Petite Hollande à Montbéliard, le bâtiment situé 78 rue Villedieu à Valentigney, n'est plus utilisé.

En raison de la situation de ce bien à proximité de l'esplanade Fernand Vurpillot, la ville a fait part de son intérêt pour son acquisition à la Fondation Pluriel, propriétaire, dont le siège social est situé 9 chemin de Palente – CS 51913 – 25000 BESANCON.

Par délibération en date du 3 avril 2024, la ville a décidé de se porter acquéreur de cet ensemble immobilier, édifié sur la parcelle cadastrée section BM n°173, d'une superficie de 36,97 ares.

L'acquisition s'est réalisée pour la somme de 50 000 €, les frais d'acte d'un montant de 1 612,14 € TTC, ont été pris en charge par la commune.

3 – Acquisition d'un local 6 Grande-Rue (ex auto-école) – acte d'échange signé le 3 mai 2024

Dans le cadre de la revitalisation de l'îlot centre-ville et par délibération en date du 13 septembre 2023, la ville a procédé à un échange de locaux avec la SCI BASSET (Auto-Ecole Céline FEIND).

Madame BASSET a cédé, à titre d'échange, à la ville, la cellule qu'elle occupait située dans un bâtiment en copropriété, sis 6 Grande-Rue, cadastré section BK n°185.

L'échange s'est réalisé sans soulte.

Les frais d'acte d'un montant de 4 054,80 € TTC ont été pris en charge par la commune.

CESSIONS FONCIERES REALISEES PAR LA COMMUNE – BUDGET PRINCIPAL

TERRAINS BATIS

1 – Cession d'une cellule commerciale 8 rue Carnot – acte d'échange signé le 3 mai 2024

Dans le cadre de la revitalisation de l'îlot centre-ville et par délibération en date du 13 septembre 2023, la ville a cédé, à titre d'échange, à la SCI BASSET, un local situé dans un bâtiment en copropriété sis 8 rue Carnot, cadastré section BK n°331.

L'échange s'est réalisé sans soulte. Le service des domaines a estimé la valeur vénale de la cellule commerciale cédée à la somme de 104 000 €.

Les frais d'acte d'un montant de 4 054,80 € TTC ont été pris en charge par la commune.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre acte du Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2024.

- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Monsieur le Sous-Préfet de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,



Philippe GAUTIER

CM DU 25 JUIN 2025